



Caution perdue cause préavis

Par **Royce**, le **10/11/2008** à **23:05**

Bonsoir tout le monde

Je suis étudiant et je vivais dans un petit studio de 20 m² pendant à peu près 1 an, suite à la fin de ma licence en juillet j'ai du déménagé dans une autre ville pour débiter mon master. Avant mon départ l'agence m'a dit qu'il fallait soit respecter le préavis, soit trouver un autre locataire, ce que j'ai fait pendant plus d'un mois, plusieurs dizaines de visites par semaines, beaucoup de candidats sérieux, tous ont été communiqué à l'agence qui s'est occupée de faire le tri. Après avoir fait toutes ces visites et vu la popularité de mon studio je boucle mon état des lieux avec l'agence qui me félicite de l'état de l'appartement, bien meilleur que quand je l'ai récupéré il y a un an, je déménage donc serein.

Mais voilà maintenant plusieurs mois après je reçois un courrier de mon ancienne agence qui me dit qu'elle ne me rendra pas ma caution (2mois de loyer soit 600 €) car je suis parti avant la fin du préavis.

Choqué j'appelle de suite, car pauvre étudiant je ne peux pas accepter un trou de 600 € dans mon compte, ils me disent que je suis parti avant la fin de mon préavis, qu'ils n'ont trouvé personne pour me remplacer alors que je leur en avais envoyé des dizaines !!! Et qu'il n'y rien à faire je ne récupérerai pas ma caution.

Que faire ?? Quel moyen puis-je utiliser pour récupérer ces 600 € ?

Merci d'avance j'ai vraiment besoin de votre aide.

Cordialement